Demande d'autorisation Kermesse des écoles	Renvoyez ce document, accompagné de votre règlement, à la Sacem :		
Consultez nos tarifs et services en ligne sur www.  Merci par avancé de renseigner précisément ce formulaire	SOCIÉTÉ DES AUTEURS, COMPOSITEURS   SACEM F		
Nom de l'organisateur (école, association, coopérative):			
Nom et prénom de son représentant :	Qualité :		
Adresse :			
Commune:	Code postal :		
Tél.:	Fax:		
Courriel:			
Affiliation à une fédération signataire d'un protocole d'	accord avec la Sacem : oui non		
Si oui, laquelle : N° de la carte d'adhérent de l'année en cours :			
Association reconnue « Éducation Populaire » : oui	non Date d'agrément :		
1. CONDITIONS D'ORGANISATION			
Date de la kermesse : du//	au		
Nom et adresse du lieu :			
2. NATURE DES DIFFUSIONS MUSICALES			
Merci de sélectionner la nature de vos diffusions music	cales:		

Spectacle d'enfants (chorales, concerts, danse...)

Merci de nous faire parvenir, si vous la connaissez, la liste des œuvres interprétées.

Sonorisation de la kermesse (cours d'école, stands, préaux...) à l'aide de musique enregistrée (CD, MP3, streaming...)

Dans la mesure où vous utilisez de la musique enregistrée, vous devez acquitter la rémunération équitable due à la Spré (qui a chargé la Sacem d'en assurer la collecte) au bénéfice des artistes interprètes et des producteurs de disques. Pour les associations de bénévoles sans but lucratif, le montant est de 55,55 € TTC. Aucune démarche supplémentaire n'est nécessaire ; vous recevrez la note de débit Spré avec celle de la Sacem.

## 3. MONTANT À RÉGLER

## 1 - Sélectionnez le forfait de droits d'auteur qui vous correspond :

Spectacle d'enfants : forfait A, B ou C.

Sonorisation de la kermesse : forfait D, E ou F.

Spectacle d'enfants + sonorisation de la kermesse : forfait D, E ou F.

FORFAIT DE DROITS D'AUTEUR 2016	SPECTACLE D'ENFANTS		SONORISATION DE LA KERMESSE	
Plein tarif	63,03 € TTC	Α	81,98 € TTC	D
Réduction de 20 % pour toute déclaration préalable à la date de la kermesse	50,42 € TTC	В	65,58 € TTC	E
<b>Réduction supplémentaire de 12,5%</b> Si votre association est reconnue « Éducation Populaire » ou adhérente à une fédération signataire d'un protocole d'accord avec la Sacem	44,12 € TTC	С	57,39 € TTC	F

2 - Calculez le montant de vos droits : Forfaits A, B ou C – je règle le montant du forfait indiqué. Forfaits D, E ou F – je règle le montant du forfait indiqué + 55, due à la Spré.	55 € TTC correspondant au montant de la rémunération équitable
Nous vous prions de nous retourner ce document <b>daté et signé</b> À réception de votre chèque, vous recevrez une note de débit a Vous pourrez aussi la retrouver en ligne dans votre espace rése	acquittée pour votre comptabilité.
Je soussigné(e)demande d'autorisation.	déclare exacts les renseignements mentionnés par la présente

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_ Signature